

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie le vendredi 9 décembre 2016 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire

Présents : Mesdames DELANDE, NABBEN, BOULLET, BILLEREY, HOUSSAYE
Messieurs CHACON, DUCHAUDE, LHUISSIER.

Absents : Madame NIQUE excusée donne pouvoir à Monsieur CHACON
Madame FERNANDEZ excusée donne pouvoir à Monsieur LHUISSIER
Monsieur MELLIER excusé donne pouvoir à Madame DELANDE
Monsieur RICHARD excusé donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD
Madame MENOUE

Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

4 ^{ème} tranche des travaux de bordurage rue de la Croix Blanche	72 000 euros TTC
Réalisation d'un trottoir rue Mary Cassatt	34 000 euros TTC
Aménagement d'un parking aux Landes	8 000 euros TTC
Installation d'une flamme du souvenir au cimetière	2 000 euros TTC
Rénovation de l'ancienne classe	7 000 euros TTC

SUBVENTIONS 2017

Comité des fêtes	3 500 euros
Entente sportive	1 500 euros
Rur 'art	300 euros
SPA	200 euros
Association de parents d'élèves	200 euros
Fondation du patrimoine	50 euros
Association des calvaires	20 euros

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de ralentissement (pose de panneaux stop) sur la départementale n°129 fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser sur le domaine public routier départemental avec le conseil général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présent autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Vu la délibération n°27/2016 du Conseil Syndical du SMAS du 29 septembre 2016 approuvant à la majorité la modification de l'article 6-1 des statuts du Syndicats Mixte d'Assainissement des Sablons relatif à la représentation des collectivités adhérentes au sein du comité syndical .

Considérant que les collectivités seront désormais représentées sur la base d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par collectivité et d'un membre supplémentaire titulaire et suppléant par tranche de 2000 habitants.

Les membres du Conseil Municipal refusent à la majorité la modification des statuts du SMAS.

VIRAGE RUE CHARLES MARCHAND

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des difficultés que rencontre le car scolaire pour circuler dans la rue Charles Marchand. Il émet l'hypothèse qu'au prochain incident l'arrêt et le stationnement dans le virage de la rue Charles Marchand sera interdit.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

Prochain conseil le vendredi 10 février 2017.